

„Coup d'œil „

16
Nov. 2003

Le salaire des Suisses et des étrangers à Genève

A Genève, où plus de la moitié des salariés du secteur privé sont étrangers, des écarts de rémunération non négligeables existent entre les Suisses et les étrangers d'une part, entre les différentes catégories d'étrangers d'autre part. Tel est l'un des résultats marquants de l'enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2000 (LSE 2000).

Un salaire médian plus élevé pour les Suisses

Les Suisses ont un salaire mensuel brut médian standardisé plus élevé que les étrangers. Pour ces derniers, la catégorie de permis de travail joue un rôle : par rapport aux permis C et aux permis B, le salaire médian des frontaliers est plus élevé.

La différence de 1 063 francs entre le salaire médian des Suisses et celui des étrangers est due surtout au fait que ces deux groupes n'occupent pas des postes équivalents. Ceux

occupés par les étrangers ont tendance à cumuler les déterminants défavorables en matière salariale.

Des postes moins rémunérateurs pour les étrangers

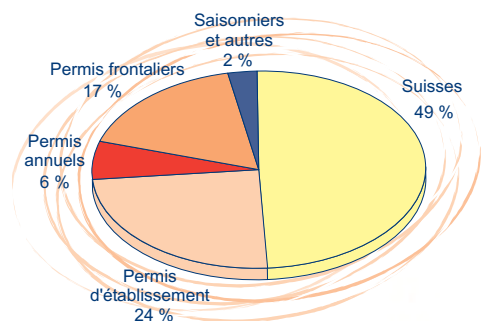
Ainsi, 20 % des étrangers occupent des postes exigeant des *qualifications* élevées, contre 29 % des Suisses. A l'opposé, ils sont 35 % à exercer des *activités simples et/ou répétitives*, contre 21 % pour les Suisses. De même, 69 % des salariés étrangers n'exercent aucune fonction d'*encadrement*, contre 58 % pour les Suisses.

En matière de *formation*, 14 % des étrangers sortent d'une université ou d'une haute école, contre 21 % des Suisses. A l'opposé, ils sont 18 % à s'être arrêtés après la scolarité

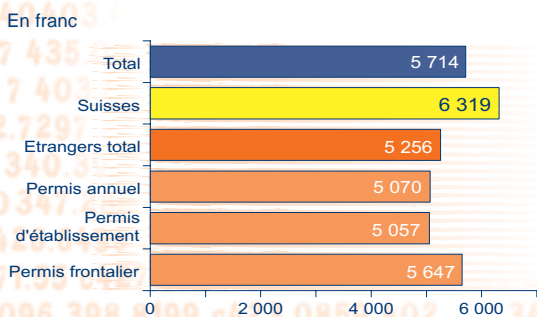
obligatoire, contre 9 % pour les salariés suisses.

Enfin, les Suisses sont plus nombreux dans les *branches économiques* qui offrent les salaires les plus élevés. Par exemple, dans la banque – branche la plus rémunératrice – trois salariés sur quatre sont de nationalité suisse.

Répartition des salariés du secteur privé, à Genève, en 2000



Salaires mensuels brut médian standardisé dans le secteur privé, à Genève, en 2000



Le salaire médian correspond à la valeur pour laquelle la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs. La médiane est la mesure la plus appropriée pour mesurer le niveau global des salaires, préférable à la moyenne arithmétique, qui est influencée par les valeurs extrêmes, en particulier les salaires élevés.

La distribution des salaires des Suisses « étalée à droite »

La distribution des salaires offre une vision plus nuancée que la simple médiane. En découpant les salaires en tranches, on fait ressortir celles qui ont les plus grandes proportions de salariés.

La courbe relative aux Suisses a une forme légèrement aplatie et elle décline moins vite sur la droite, signe que les salaires ne se concentrent pas dans une ou deux tranches centrales. Les salaires supérieurs à la médiane sont bien représentés.

Frontaliers et permis C : concentration dans les salaires moyens

La courbe des *frontaliers*, très concave, illustre leur concentration dans les tranches centrales. C'est la catégorie pour laquelle les salaires extrêmes (moins de 3 000 francs et plus de 15 000 francs) sont les plus rares. Plus généralement, les frontaliers apparaissent comme la catégorie la plus homogène. Par exemple, au niveau de la formation, 45 % d'entre eux ont un équivalent CFC, contre 36 % pour l'ensemble des salariés.

La courbe relative aux *étrangers établis* (permis C) a globalement le même aspect, mis à part son décalage à gauche, signe d'une proportion de bas salaires plus

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans au mois d'octobre par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon a été élargi pour Genève et des résultats détaillés sont disponibles à l'échelon cantonal. Les résultats pour le canton de Genève concernent uniquement le secteur privé.

Le salaire mensuel tel que défini dans l'enquête comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, divers versements de primes et autres commissions, un douzième de l'éventuel treizième (quatorzième ou énième) salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers. En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires, les allocations familiales et allocations pour enfants, les indemnités en cas de réduction d'horaire du travail (chômage partiel).

Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4,33 semaines à 40 heures de travail. Cette façon de procéder permet de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

Pour plus d'informations sur ce thème, voir : OCSTAT. *Les salaires dans le canton de Genève, Communications statistiques n° 14*, février 2003 (20 pages); *L'évolution des salaires dans le canton de Genève entre 1991 et 2000, Communications statistiques* (à paraître début 2004).

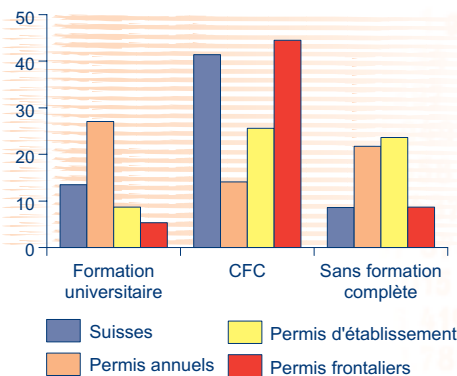
forte. C'est d'ailleurs dans cette catégorie que la proportion de salariés sans formation est la plus élevée.

Permis B : des salaires à deux vitesses

La courbe des *permis annuels* (permis B) se distingue par la proportion élevée de salariés aux deux extrêmes. Autrement dit, les bas et les hauts salaires sont relativement plus fréquents que les salaires moyens. Comment l'expliquer ? Outre le nombre restreint de salariés y appartenant, cette catégorie est très hétérogène par rapport aux autres. En schématisant, on trouve d'un côté des personnes qui exercent des métiers

Part des salariés du secteur privé genevois dans trois niveaux de formation, en 2000

En %



peu attractifs et à bas salaire, délaissés par les Suisses et les autres étrangers. De l'autre côté existe une frange constituée de salariés hautement qualifiés, recherchés par les entreprises qui ne trouvent pas forcément d'équivalent sur le marché du travail local. Leurs salaires sont en conséquence. Ces deux groupes dissemblables provoquent cette inégalité dans la distribution des salaires. En prenant le critère de la formation, cette dichotomie est flagrante : les permis B ont à la fois la plus forte proportion de salariés avec un titre universitaire et la deuxième plus forte de salariés sans formation; ils sont en revanche peu nombreux avec un niveau de formation intermédiaire tel que le CFC.

Répartition des salariés du secteur privé genevois selon le salaire mensuel brut standardisé, en 2000

En %

